

Directives sur les devoirs



Type de documents : Information

SN

Mise à jour : 03.06.2025

Cadre pour l'école de Cornol :

- Dans la mesure du possible, les devoirs sont donnés le vendredi pour la semaine suivante.
- Un devoir non fait (oubli, retard ou maladie) peut être rattrapé pour le lundi ou un autre jour de la semaine.
- Un devoir pourra être ajouté dans la semaine selon l'horaire (allemand, environnement, anglais).
- Il est possible de donner un devoir dans une branche pour un jour de la semaine où la branche ne figure pas à l'horaire.
- Les évaluations sont annoncées à l'avance et la liste des objectifs d'apprentissages est distribuée. Lorsqu'une matière est à répéter (par exemple, répéter la conjugaison), un contrôle peut être effectué.
- Les enseignants contrôlent que les devoirs soient correctement notés dans le carnet.
- Les enseignants vérifient et corrigent les devoirs des élèves et leur donnent un retour.
- Les parents vérifient que leur enfant ait fait ses devoirs et qu'il les ramène à l'école le jour attendu.
- Les parents s'assurent qu'un endroit adapté, au calme, est mis à disposition pour faire les devoirs.
- Lorsqu'un élève éprouve des grandes difficultés à faire ses devoirs, les parents en informent l'enseignant.
- Des devoirs peuvent être donnés sur le site internet d'Educlasse. Les parents qui n'ont pas l'équipement nécessaire le font savoir à l'enseignante et peuvent inscrire leur enfant aux devoirs accompagnés.
- Dans la mesure du possible, on variera les devoirs.

Les enseignantes et la direction